

Présents: MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

Excusés: MM, SEVENIER-ALIVON Annick, AULNER Roselyne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe MELH Didier, FANTINI Sébastien

Procurations: MM SEVENIER-ALIVON Annick à Sylvie DUBOIS, AULNER Roselyne à Patrick ROTGER, EYRAUD Anne-Marie à Pierre CLEMENT, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, VIGNE Christophe à CHAUSSE Stéphane.

Absents non excusés: MM., TAULEMESSE Karine, COSSE Marie-Jeanne

Vœux de bonne année de Madame la Maire à son Conseil municipal. Madame la Maire souhaite aussi que son équipe municipale puisse avancer sur les différents projets et que le CM ait toujours l'énergie nécessaire pour pouvoir poursuivre son engagement, dans une démarche constructive au service de la commune et de ses habitants.

Election du secrétaire de séance à l'unanimité : Stéphane CHAUSSE

Approbation du PV du CM du 29 novembre : Madame la Maire demande s'il y a des questions. Monsieur LEFRILEUX demande si-les tribunes du journal municipal sont toujours limitées en caractères de la même manière. Madame la Maire souhaite que l'article 25 du règlement intérieur du Conseil municipal soit respecté et qu'il n'y ait pas de dérogation à ce règlement voté en début de mandat. Monsieur LEFRILEUX trouve que c'est une notion d'équité, notamment à l'approche de l'échéance électorale. Cette répartition s'est faite selon les suffrages exprimés aux différentes listes et ce n'est pas une tribune dans le cadre d'une campagne électorale mais c'est un moyen d'expression donné tout au long du mandat. Ce n'est que depuis ce mandat que les tribunes d'opposition dans le journal municipal ont été mises en place afin de respecter le droit d'expression de l'opposition. Madame la Maire retient que Monsieur LEFRILEUX se veut être dans une démarche constructive. Y. LEFRILEUX trouve que c'est « dommage ».

PV adopté à l'unanimité.

Délibération N° 01 : Marché de mise en conformité et en accessibilité de la mairie

Attribution des lots restants

Pour mémoire :

Le 5 mars 2022, le conseil municipal approuvait le programme de mise en conformité et en accessibilité de la mairie pour un coût prévisionnel de 217 697 € HT.

Les travaux n'ont pu être engagés en 2023. En 2024, il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de réévaluer le montant desdits travaux. Le montant estimatif proposé par la maîtrise d'œuvre en mars 2024, en phase APD, s'élève à 260 920 € HT.

Une première consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, a été lancée le 5 août 2024. Les réponses étaient attendues pour le 6 septembre. Le Conseil municipal a attribué à l'unanimité 6 lots sur 9 lots :

Lot 1 Gros Œuvre : DCA pour un montant de 33 328.80 € HT

Lot 3 Plafond plâtrerie : BMP Bat pour un montant de 10 695 € HT

Lot 4 Peinture : BMP Bat pour un montant de 22 680.20 € HT

Lot 6 Revêtement de sol : Gokce carrelage pour un montant de 10 232.60€ HT

Lot 7 Electricité : Ardèche elec pour un montant de 20 662.35 €

Lot 9 Déplacement des personnes : Ermhes pour un montant de 22 978.23 € HT

Une deuxième consultation a été lancée afin d'attribuer les lots restants, le 6 novembre 2024. Les réponses étaient attendues pour le 6 décembre 2024.

Madame la Maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres proposée par le maître d'œuvre. Monsieur CHAUSSE présente l'analyse des offres avant et après négociation pour les 3 lots.

Lot 2 – Menuiseries extérieures bois et aluminium

1 offre initiale : GERO pour un montant de 50 376.60 euros (+17 176.60 euros au-dessus de la prévision)

Après discussion sur certains ajustements, les montants suivants seraient retenus :

- Menuiseries extérieures bois : 25 535.10 euros
 - Menuiseries aluminium : 15 982.50 euros
- Total : 41 517.60 euros

Lot 5 – Menuiseries intérieures

2 offres initiales : GERO pour un montant de 15 783.50 euros et JB RENOV 9 656 euros

Après négociation, M. CHAUSSE précise que nous avons finalement décidé de retirer l'organigramme des clés (nous n'avons finalement pas ce besoin) et les placards (qui seront réalisés en interne par les services techniques) pour le lot 5.

- Nouvelles offres après négociation : GERO pour un montant de 10 409.10 euros et JB RENOV 7 256 euros. Compte tenu de la valeur technique et de la valeur prix évaluée, GERO ressort avec une note supérieure (10.18 contre 10 pour JB RENOV)

Lot 8 – Plomberie, chauffage

2 offres initiales : ASGTS pour un montant de 29 098.91 euros et JB RENOV 19 711,83 euros.

Compte tenu de la valeur technique et de la valeur prix évaluée, ASGTS ressort avec une note supérieure (10.06 contre 10 pour JB RENOV). Dans les 29 098.91 euros HT, le dévoiement de la tuyauterie est compris, option sur laquelle JB RENOV n'a pas fait d'offre, ce qui explique le coup moindre.

Total des travaux : 201 602.79 euros contre 260 920 euros prévus. Avec les aléas, il y aura probablement un coût global de 210 000 euros HT.

La plupart des entreprises candidates et retenues sont locales.

Mme la Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 23 décembre 2024, a émis un avis favorable à la proposition émise.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des lots tels que présentée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer lots suivants :

Lot 2 : Menuiseries extérieures bois et aluminium : GERO pour un montant de 41 517.60 euros HT

Lot 5 : Menuiseries intérieurs : GERO pour un montant de 10 409.10 euros HT

Lot 8 : Plomberie, Chauffage : ASGTS pour un montant de 29 098.91 euros HT

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fin juillet les travaux devraient être terminés et les services pourront réintégrer les locaux début septembre. Les services techniques sont intervenus en régie avant que les entreprises n'interviennent pas pour décaisser la dalle et la mise en conformité de l'électricité. La baie de brassage va également être déplacée pour assurer la sécurité et se mettre en conformité.

Mme la Maire rappelle que lors des vœux du Maire du 4 janvier, il a été avancé qu'avec les économies de 50.000€ HT réalisées sur le projet de restructuration de la mairie, nous allions pouvoir avancer sur la mise en conformité de l'Ardéchoise en mettant en œuvre les préconisations avancées dans l'étude d'impact.

Le Bulletin municipal est prévu pour une sortie le 17 février 2025. Les articles et tribunes sont à rendre pour le 31 janvier. Au CM du 24 janvier, un point sur les animations sera donné.

Le repas des aînés sera le 26 janvier 2025. A l'occasion des vœux, Madame DUBOIS a donné quelques chiffres : 105 aînés inscrits.

Une demande du club de pétanque : les terrains sont enherbés et un devis a été fait par le club pour désherber, mettre un fil de géotextile – 5000 HT pour une surface de plus de 600 m². Le responsable du service technique

sera informé.

Départ d'Astrid RIFFARD de la collectivité, Marion HOUETZ prendra la suite. Une semaine de tuilage est prévue cette semaine. Madame la Maire et la DGS la remercient pour l'ensemble de son action au sein de la collectivité.

Une galette est proposée en ce début d'année et l'occasion de souhaiter bonne continuation à Astrid RIFFARD.

Madame la maire rappelle que les services techniques ont repris en régie la peinture du petit boulodrome.

La séance est levée à 18h40.

Le Maire :
Sylvie DUBOIS

le secrétaire de séance
Stéphane CHAUSSE